



Avis de tiers détenteur valider

Par **rjsilvino**, le **01/09/2013** à **12:46**

Bonjour, le 9 aout 2013, la tresorie de nice a fait un ordre de commandement a payer ainsi qu'un atd pour les meme motif. l'atd a ete presenter vingt jour plus tard a ma banque, est ce legale car sur l'atd il est bien dit demande ce jour.
Merci d'avance.

Par **youris**, le **01/09/2013** à **13:37**

bjr,
votre message n'est pas très clair.
l'atd s'applique au jour de sa présentation.
cdt

Par **rjsilvino**, le **01/09/2013** à **14:12**

Pour être un peu. Plus clair la date d'édition par le centre des impôts est le 9 août, je l'ai reçu le onze août et ma banque le trente août. Est-ce que cette atd est valable étant donné l'écart entre les deux réceptions.

Par **rjsilvino**, le **01/09/2013** à **14:14**

Pour être un peu. Plus clair la date d'édition par le centre des impôts est le 9 août, je l'ai reçu le onze août et ma banque le trente août. Est-ce que cette atd est valable étant donné l'écart entre les deux réceptions.